communiqué de presse

Éric Delafoy
Directeur Communication & Marque
06 07 11 84 52
edelafoy@yvelines.fr

Versailles, le 15 mai 2025

Une nouvelle liaison cyclable inaugurée entre Jouars-Pontchartrain et Plaisir

Le 14 mai 2025, le Département des Yvelines a inauguré, aux côtés des élus locaux, une nouvelle piste cyclable de 2,7 kilomètres le long de la RD 912, reliant les communes de Jouars-Pontchartrain et Plaisir.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo départemental 2022-2027, qui accompagne l'essor des mobilités douces sur le territoire. Les déplacements à vélo font désormais partie intégrante du quotidien des Yvelinois, et cette nouvelle infrastructure vient renforcer un réseau cyclable en plein développement, tout en répondant à deux enjeux majeurs : sécuriser les trajets des cyclistes et améliorer la continuité des itinéraires existants.

Les élus locaux ont pris la parole

« Cette nouvelle liaison vient renforcer notre réseau local de voies douces qui s'étend désormais à 5 kilomètres sur notre territoire. Grâce à elle, nos habitants peuvent plus facilement se déplacer vers les communes de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et cela en toute sécurité. Ce maillage progressif constitue une avancée majeure pour encourager une mobilité douce. Cette piste offre une réelle alternative à la voiture dans les trajets du quotidien ».

Thomas Mengelle-Touya, Maire de Jouars-Ponchartrain

« Nous sommes convaincus que les mobilités doivent être multiples. La mobilité par les pistes cyclables a été révolutionnée par l'invention du vélo électrique faisant de lui un outil de déplacement pour aller au travail. Cette révolution se doit d'être accompagnée. Nous sommes donc très engagés à développer les pistes cyclables à l'échelle des Yvelines pour desservir nos pôles départementaux et celle-ci y réussit magistralement ».

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

D'**un montant total de 2,2 M€**, cette opération a pu être réalisée grâce au concours du Département des Yvelines à hauteur de 30%, de la Région Ile-de-France (50%) et du Fonds Vert, dispositif de l'Etat qui soutient les investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, qui a assumé les 20% restant.

Deux tronçons à Plaisir et à Jouars-Pontchartrain

Située au cœur des Yvelines, la route départementale 912 est un axe qui présentait un contexte propice à la création d'une piste cyclable, autant pour la sécurisation que le confort des cyclistes et des automobilistes. Après cinq mois de travaux, cette nouvelle liaison cyclable divisée en deux tronçons relie les communes de Jouars-Pontchartrain et Plaisir, desservant au passage la colline d'Élancourt, site hôte des épreuves de VTT des Jeux Olympiques de Paris 2024.

- **À Plaisir,** la piste cyclable est unidirectionnelle entre l'intersection avec la RD 134 et le giratoire de l'avenue d'Armorique. La réalisation de cette continuité cyclable a nécessité une réduction de la largeur de la chaussée existante, permettant également la mise aux normes des arrêts de bus. Long de 1 500 mètres, ce tronçon est équipé d'un revêtement en schiste recyclé, provenant de résidus des anciennes mines du Nord de la France.

- **À Jouars-Pontchartrain**, la piste bidirectionnelle s'étend sur 1 200 mètres entre le giratoire de raccordement de la RD 912 avec la RD 15 et l'intersection avec la RD 134. Cette liaison offre aux cyclistes un parcours désormais continu de 22 kilomètres reliant La Queue-lez-Yvelines à Saint-Quentin-en-Yvelines, tout en traversant les communes de Neauphle-le-Vieux, Jouars-Pontchartrain, Plaisir et Élancourt.

Un maillon du Réseau Vélo Île-de-France

Cette nouvelle piste constitue également une nouvelle étape dans la réalisation de la ligne V8 du Réseau Vélo Île-de-France, qui permettra à terme de rejoindre Paris à vélo depuis Plaisir, en passant par Saclay et Massy-Palaiseau en Essonne.